

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Stationnement d'un camion de 35T et circulation alternée au droit des travaux du n°1, rue de la Bossarzerie, le jeudi 22 décembre 2022, de 08H00 à 12H00.

Le Maire de la commune de PORNIC (Loire-Atlantique)

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211.1 et suivant concernant les pouvoirs de Police du Maire,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le Code Pénal, et notamment l'article R610-5,

Vu, le Code de Sécurité Intérieure,

Vu, l'arrêté JURI/2020/A61 du 1^{er} octobre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Daniel BRETON,

Considérant, la demande de l'entreprise LEDUC – rue Pont Badeau – SAINTE-PAZANNE (44680), en date du 14 décembre 2022,

Considérant, qu'il appartient au Maire de réglementer le stationnement et la circulation sur la voie publique, afin d'assurer le bon ordre et éviter tout accident lors de la livraison d'une charpente au n°1, rue de la Bossarzerie, le jeudi 22 décembre 2022,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : L'entreprise LEDUC sera autorisée à stationner un camion de 35T, devant le n°1, rue de la Bossarzerie, le jeudi 22 décembre 2022, de 08 H 00 à 12 H 00, dans le cadre de la livraison d'une charpente à cet endroit.

ARTICLE 2 : La circulation des véhicules s'effectuera de façon alternée, au droit des travaux du n°1, rue de la Bossarzerie, le jeudi 22 décembre 2022, de 08 H 00 à 12 H 00.

ARTICLE 3 : La mise en place et l'enlèvement de la signalisation seront à la charge de l'entreprise LEDUC sous son entière responsabilité. Le présent arrêté devra être affiché sur le site et visible des usagers.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Pornic, le Chef de Service de la Police Municipale de la Ville de Pornic, le Commandant de Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Ville de Pornic, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PORNIC, le 15 décembre 2022

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint Délégué,

Daniel BRETON




Robié le 16.12.2022